

# PARAFODRES SIGNAUX & CAPTEURS

## 1 SIGNAUX INFÉRIEURS A 50V

Référence	Câblage	Uc (V)	Up (kV)	In (kA)	I <sub>max</sub> (kA)	I/l (A)
PRO SA112 (Alimentation)	Série	15	0,2	5	10	1
PRO SA112 (Signal)	Série	15	0,3	5	10	0,5
PRO SA124 (Alimentation)	Série	30	0,2	5	10	1
PRO SA124 (Signal)	Série	30	0,3	5	10	0,5
PRO SA148 (Alimentation)	Série	60	0,2	5	10	1
PRO SA148 (Signal)	Série	60	0,3	5	10	0,5
PRO SA212 (Alimentation)	Série	15	0,2	5	10	1
PRO SA212 (Signaux)	Série	15	0,3	5	10	0,5
PRO SA224 (Alimentation)	Série	30	0,2	5	10	1
PRO SA224 (Signaux)	Série	30	0,3	5	10	0,5
PRO SA248 (Alimentation)	Série	60	0,2	5	10	1
PRO SA248 (Signaux)	Série	60	0,3	5	10	0,5
PRO S312	Série	15	0,3	5	10	0,5
PRO S324	Série	30	0,3	5	10	0,5
PRO S348	Série	60	0,3	5	10	0,5
PRO PT100	Série	50	0,15	5	10	1

## 2 TEST

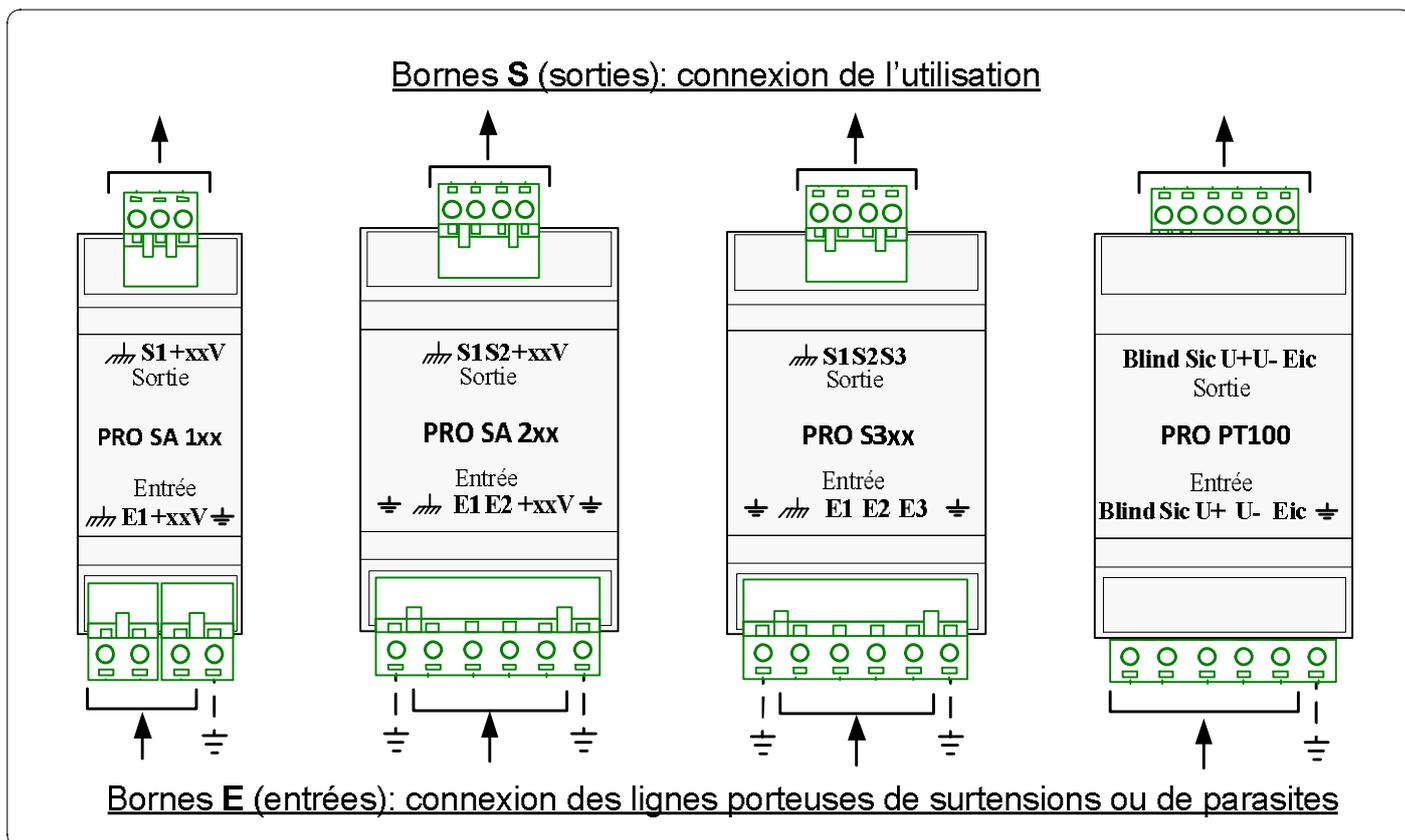
- Contrôler périodiquement les tensions statiques d'amorçage des parafoudres à l'aide du testeur **PARATRONIC GR800**.
- Les tensions statiques d'amorçage diminuent légèrement chaque fois que le parafoudre écoule un choc important.
- Lorsque celles-ci se rapprochent des tensions de service, le parafoudre doit être remplacé.

## 3 MONTAGE ET RACCORDEMENT

- Contrôler la valeur des terres et leur équipotentialité (terre si possible < 10 Ω),
- Réaliser des liaisons courtes, sans coude ni boucle,
- Veiller à ce que les conducteurs protégés ne cheminent pas avec ceux pouvant véhiculer des surtensions ou des parasites.
- Couple de serrage préconisé : 0.50 Nm ( max. 0.80Nm)

 : Se référer aux chapitres de la norme NF C 15-100 traitants de la mise en œuvre des parafoudres.

**AVIS IMPORTANT :**  
Raccorder impérativement le parafoudre à la terre : Borne  $\frac{1}{4}$  ou T.



## 4 DIMENSIONS

(Hors connectique)

Modèles	PRO S3.. PRO SA 2.. PRO PT100	PRO SA1..	PRO C...
H x l x P (Nbre de modules x 17,5mm)	90 x53 x78 (3)	90 x35 x85 (2)	75 x63,5 x45 (4.2)

## 5 SYMBOLES ET MARQUAGES DE SECURITE

: Risque de danger. Informations importantes. Se reporter au mode d'emploi.

: Lire le mode d'emploi.

: Conforme aux directives de l'union européenne et de l'AELE.

: La directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (Directive DEEE) a été transposée en France par le Décret n°2005-829 du 20 juillet 2005.

Les appareils électriques ou électroniques, ainsi que leurs pièces détachées et consommables ne doivent en aucun cas être jetés dans les ordures ménagères.

La société **PARATRONIC** s'est engagée à mettre en place un Système Individuel de Collecte.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques de la société **PARATRONIC** sont à retourner, par les clients (Utilisateurs finaux), à l'adresse suivante :

**PARATRONIC** - Zone Industrielle - Rue des Genêts, 01600 REYRIEUX, France.  
**Service Recyclage DEEE**

Les caractéristiques décrites dans ce document peuvent être modifiées sans préavis par le constructeur.